

MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-01 – Budget Primitif – Budget principal Ville - Exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 23 voix pour, et 4 abstentions (Benoît BELGY (pouvoir à Mme Chantal APPARAILLY), Mme Chantal APPARAILLY, Aurélien DUFRESE et Isabelle MOINET)),

ADOpte le budget primitif du budget principal Ville pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 5 100 300 €
Recettes : 5 100 300 €

- **INVESTISSEMENT**
Dépenses : 2 803 900 €
Recettes : 2 803 900 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Stéphanie BOYARD



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-02 – Budget Primitif – Budget annexe ESCALE - Exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « ESCALE » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 167 100 €

Recettes : 167 100 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 11 400 €

Recettes : 11 400 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Stéphanie BOYARD



Le Maire,

Johnny BROSSÉAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-03 – Budget Primitif – Budget annexe PEN - Exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « PEN » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 164 500 €

Recettes : 164 500 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 91 000 €

Recettes : 91 000 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

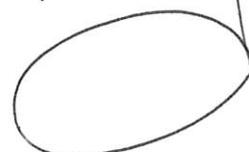


Stéphanie BOYARD

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, , M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-04 – Budget Primitif – Budget annexe Lotissements - Exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s’est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « Lotissements » pour l’exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 650 000 €

Recettes : 650 000 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

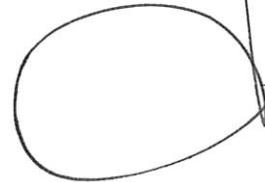


Stéphanie BOYARD

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-05 – Budget Primitif – Budget annexe Patrimoine locatif - Exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « Patrimoine locatif » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 12 100 €



Recettes : 12 100 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 060 500 €

Recettes : 1 060 500 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Stéphanie BOYARD

Le Maire,



Johnny BROSSEAU

MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-06 – Budget Primitif – Budget annexe « Cabinet dentaire » - Exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « Cabinet dentaire » pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 25 500 €

Recettes : 25 500 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 22 000 €

Recettes : 22 000 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

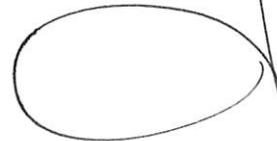
La Secrétaire de Séance,



Stéphanie BOYARD

Le Maire,

Johnny BROSSÉAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, , M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-07 – Contrat de prévoyance et revalorisation de la participation employeur dans le cadre de la protection sociale complémentaire prévoyance – Avenant n°1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2019 décidant de se joindre à la mise en concurrence engagée par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres en date du 4 mars 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale prévoyance, après avis du comité technique du 8 janvier 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres en date du 1er juillet 2019 retenant l'offre de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE ;

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (GROUPE VYV) ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 07 décembre 2023 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation prévoyance susvisée pour ses agents ;

Considérant la volonté de la collectivité d'augmenter cette participation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de signer l'avenant à la convention de participation prévoyance proposée par Centre de gestion FPT Deux-Sèvres avec la MNT (groupe VYV) pour un effet au 1er janvier 2024 e tenant compte des nouveaux taux de cotisations et des conditions de résiliations ;

ACCORDE une participation financière aux fonctionnaires et aux agents de droit public et de droit privé de la collectivité en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques liés à l'invalidité et au décès, selon le choix des agents. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres pour son caractère solidaire et responsable ;

FIXE le montant unitaire de participation communale à 13 euros/ agent/ mois à compter du 1er janvier 2024 ;

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'adhésion de la convention de participation et à son exécution ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

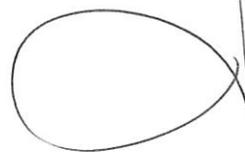


Stéphanie BOYARD

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-08 – Création de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 07 décembre 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaire au fonctionnement du service ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade dans le cadre de promotions internes ;

Considérant que la candidature d'un agent de maîtrise principal pour accéder au grade de technicien a été retenue par le Centre de Gestion dans le cadre des promotions 2023, il est nécessaire de procéder à la mise à jour suivante :

Postes à créer	Temps de travail	A compter du
Adjoint Technique	20h	01/03/2024
Adjoint Technique	20h	01/03/2024
Technicien	35h	01/02/2024

Postes à supprimer	Temps de travail	A compter du
Agent de Maîtrise Principal	35h	01/02/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les créations de postes désignés ci-dessus ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Stéphanie BOYARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-09 – Modification du RIFSEEP

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88 ;

Vu le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 07 décembre 2023 relatif à la nécessité de modifier le tableau de l'article 7 de la délibération du 18 décembre 2017, actant la répartition de l'IFSE et du CIA par groupe de fonctions ;

Considérant que le tableau de l'article 7 de la délibération du 18 décembre 2017 doit reprendre l'ensemble des catégories, groupes de fonction, cadre d'emplois, fonctions et plafonds attribués ;

Considérant que la nécessité d'intégrer le nouveau cadre « Technicien » sur la fonction de « Responsable de restauration scolaire » ;

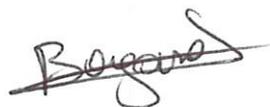
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la modification du tableau actant la répartition de l'IFSE et du CIA par groupe de fonctions afin d'y ajouter le cadre d'emploi de Technicien et la fonction Responsable restauration scolaire ;

Technicien				Montants annuels	
Cat.	Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Fonction	Plafond IFSE annuel	Plafond CIA annuel
B	B1	Technicien	Responsable restauration scolaire	19 660 €	2 680 €

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Stéphanie BOYARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-10 – Mise à disposition d’agents techniques pour l’OGEC

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.2121-29 ;

Vu la loi n°63-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l’avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 décembre 2023 ;

Considérant la demande de l'OGEC pour bénéficier de la mise à disposition d'agents techniques sur le temps de la pause méridienne ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la mise à disposition d'agents techniques sur le temps de pause méridienne de l'école François d'Assise, à compter du 8 janvier 2024 et ce, jusqu'au 5 juillet 2024 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



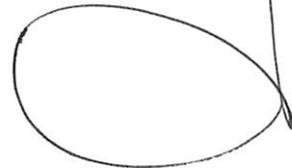
Stéphanie BOYARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-11 – Convention entre la ville de Cerizay et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) pour l'organisation d'un accueil périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL-CC-2016-107 du conseil communautaire du 10/05/2016 adoptant la gestion de l'accueil périscolaire en mutualisation avec les communes par conventions de gestion ;

Vu la délibération DEL-2022-03-07-05 du conseil municipal du 07/03/2022 adoptant la convention de gestion du service Accueil périscolaire avec la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais – Renouvellement 2022-2023 ;

Considérant dans l'intérêt d'une meilleure organisation des services pour permettre d'assurer la bonne marche du service, l'OGEC a décidé de confier par convention la gestion de l'exercice entier de son service Accueil Périscolaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de gestion de l'accueil périscolaire du groupe scolaire François d'assise entre la commune et l'OGEC telle que jointe en annexe à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

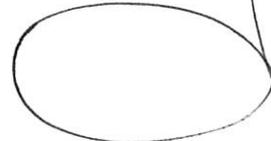


Stéphanie BOYARD

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 18 décembre 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, , M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV, M. Benoît BELGY.

Pouvoirs : A PEREIRA à J BROSEAU, D DOSEV à R MERLET, B BELGY à C APPARAILLY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOYARD

Convocation : le 12 décembre 2023

Del.2023/12/18-12 – Adoption du Plan guide

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration dite loi 3Ds ;

Vu la délibération DEL2021-05-03/09 du conseil municipal du 03 mai 2021 approuvant la convention d'adhésion au Programme Petites villes de demain avec l'Etat, l'Agglo2b et les communes concernées ;

Vu la délibération DEL2020-09-14/09 du conseil municipal du 14 septembre 2020 approuvant la convention d'adhésion à l'AMI « Revitalisation des centres-bourgs » avec la

Région Nouvelle Aquitaine et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2b) et les communes concernées ;

Considérant le projet de territoire de l'Agglomération, la mise en œuvre du Programme Intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie » et les différentes politiques publiques associées ;

Considérant le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.) et le Contrat Régional Nouvelle-Aquitaine de développement et de transition ;

Considérant les démarches et actions engagées par la commune en matière de revitalisation du centre-ville ;

La commune de Cerizay est engagée dans la revitalisation de son centre-ville, notamment au travers des deux dispositifs suivants :

- ✓ La convention-cadre pluriannuelle « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs » co-signée avec la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agglomération et cinq autres communes du Bocage Bressuirais en janvier 2021.
- ✓ Le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'ANCT (convention d'adhésion co-signée avec l'État, le Département des Deux-Sèvres, l'Agglomération et les quatre autres communes PVD du Bocage Bressuirais en septembre 2021).

Dans ce cadre, un chef de projet « revitalisation centre-bourg » a été recruté en décembre 2021, dont le travail (avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire entre septembre 2022 et octobre 2023) a permis d'aboutir à la formalisation d'un Plan stratégique de revitalisation communal (Plan Guide). Cet aboutissement est le fruit d'un travail de terrain, de recherches documentaires, de concertation et surtout de nombreux échanges au sein d'instances communales (groupe de travail, comité de technique et de pilotage). Ce travail a aussi été mené conjointement avec les acteurs « forces vives » du territoire (habitants, commerçants, associations) et avec les partenaires institutionnels (Agglo2B, Région, État, Département...).

Le projet, dont les grands axes sont exposés ci-après, a vocation à être partagé non seulement avec l'ensemble de l'équipe municipale et des agents, mais aussi avec les habitants et « forces vives » du territoire, et ce pour permettre l'efficacité et le succès de sa mise en œuvre.

Les ambitions du territoire sont déclinées à travers un récit commun : « *La ville-forêt : une expertise écologique et sociale au service du bien-être et du bien vivre ensemble* ». Ce récit de territoire permet de se projeter sur quatre grandes orientations de développement pour la commune d'ici 2040 :

↳ **Orientation 1 : Le développement d'un système racinaire connecté**

Créer de nouvelles connexions : favoriser les mobilités douces, relier les parcs, renforcer les liens avec le Bocage, la Vendée et la Sèvre, requalifier les entrées de villes. Décloisonner le quartier du Plessis en connexion avec le centre.

Leviers d'actions :

- 1.1 - Les racines pivots : connexion entre les parcs ;
- 1.2 - Les racines traçantes : connexion avec le Bocage, la Vendée et la Sèvre ;

1.3 - De la racine au Plessis : connexion entre le quartier et le centre-ville.

↳ **Orientation 2 : Le cœur de ville comme une cerisaie vertueuse et nourricière**

Dynamiser l'offre commerciale, de services et de logement en centre-bourg. Repenser les espaces publics en anticipant les besoins. Accentuer l'esprit de solidarité via l'économie local.

Leviers d'actions :

- 2.1 - Se déplacer dans la cerisaie, accès aux ressources ;
- 2.2 - La diversité comme force synergique ;
- 2.3 - Repenser les espaces publics ;
- 2.4 - Accentuer l'esprit de solidarité.

↳ **Orientation 3 : Le bourgeonnement des rameaux**

Développer une offre touristique adaptée. Végétaliser les espaces et préserver les sites naturels. Développer le secteur de la gare. Créer du lien entre les différents pôles structurants de la commune.

Leviers d'actions :

- 3.1 - Susciter une attention nouvelle et communiquer ;
- 3.2 - Accompagner le bourgeonnement des espaces naturels ;
- 3.3 - Le bourgeon de la gare en développement ;
- 3.4 - Vers un équilibre nord/sud des bourgeons.

↳ **Orientation 4 : Une canopée résiliente**

Promouvoir une mixité sociale et intergénérationnelle. Valoriser les ressources locales et l'écoconstruction. Tendre vers l'autonomie énergétique. Amener l'art et la culture dans l'espace public.

Leviers d'actions :

- 4.1 - Une canopée aux formes diversifiées et variées (habitat évolutif, intergénérationnel, semi-collectif...);
- 4.2 - Valoriser les ressources naturelles et l'écoconstruction ;
- 4.3 - Vers une autonomie énergétique ;
- 4.4 - Land'art & espaces publics : sensibiliser, communiquer par l'animation et les arts de rue.

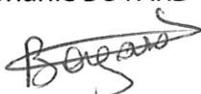
Le Plan stratégique de revitalisation communal comprend 45 actions, dont 13 à engager d'ici la fin du mandat 2026. Ces actions sont présentées en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Plan stratégique de revitalisation communal (Plan Guide), tel que présenté ci-dessus et joint en annexe à la présente ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,
Stéphanie BOYARD



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Johnny BROUSSEAU

